



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

AVIS DE PROMULGATION

Le 13 février 2018, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2018-284 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 15 février 2018

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST
Secrétaire-trésorière adjointe